



Convention d'application juin 2026 Université Bourgogne Europe - Dijon Métropole - Ville de Dijon

L'Université Bourgogne Europe (UBE), Dijon Métropole et la Ville de Dijon sont engagées dans une convention-cadre de partenariat reposant sur trois grandes orientations stratégiques, détaillées ci-après. Le déploiement de cette convention pourra s'articuler avec d'autres dispositifs existants, tels que le Contrat de Plan État-Région (CPER), le Contrat Métropolitain ou encore les appels à projets liés à France 2030.

Il est précisé que la convention-cadre arrivant initialement à échéance en décembre 2025 a fait l'objet d'un avenant de prorogation d'une durée d'un an, adopté en novembre 2025, permettant d'assurer la continuité du partenariat et la mise en œuvre des actions en 2026.

La présente convention d'application précise la liste des actions qui seront financées en 2026 par Dijon métropole et la Ville de Dijon.

Le cadre de référence qui sous-tend ce partenariat exprime une ambition commune de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle métropolitaine, autour des axes suivants :

1. L'ouverture de l'université sur la ville et son ancrage territorial

- Réalisation d'aménagements et de projets de développement du campus, en cohérence avec les standards du développement durable et les exigences de visibilité à l'international ;
- Renforcement des transports collectifs et des mobilités douces entre les différents sites, afin d'améliorer les connexions, soutenir les échanges et contribuer à la sobriété énergétique du territoire.

2. La dynamique de vie étudiante et l'attractivité métropolitaine

- Déploiement d'une offre renforcée de logements et de restauration, répondant à la croissance du nombre d'étudiants et aux enjeux liés à leur internationalisation ;
- Mise en place de services d'accueil coordonnés, en lien avec les services municipaux et métropolitains, favorisant l'intégration des étudiants dans la vie de la cité et incitant leur ancrage sur le territoire.

3. Le développement, la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université

- Appui aux projets de recherche et de formation valorisant l'identité propre de l'Université Bourgogne Europe, notamment en lien avec les filières d'excellence du territoire, afin de créer des synergies autour de domaines à fort potentiel d'innovation ;
- Renforcement des liens avec les acteurs économiques, dans une logique de transfert technologique et de soutien à la création d'activités ;
- Mise en œuvre d'outils de rayonnement international à destination des chercheurs, doctorants et étudiants étrangers.

Afin de renforcer l'impact de ces grandes orientations stratégiques, la convention-cadre vise à mobiliser trois leviers prioritaires, qui se déclineront en actions et projets concrets :

- Le développement de services dédiés aux étudiants et à la communauté universitaire;
- L'intensification des coopérations avec les filières d'excellence du territoire de Dijon métropole ;
- La création d'équipements innovants, favorables à l'expérimentation et à l'innovation.

LES 3 LEVIERS PRIORITAIRES

Au service de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation

Pour accompagner les grandes orientations stratégiques définies dans le cadre du partenariat entre l'Université Bourgogne Europe, Dijon métropole et la Ville de Dijon, trois leviers prioritaires ont été identifiés. Ils permettront de structurer et de mettre en œuvre des actions concrètes, en cohérence avec les ambitions du territoire en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.



Article 1 – Signataires et durée

La présente convention est conclue entre la Ville de Dijon, Dijon métropole et l'Université Bourgogne Europe (UBE) pour une durée d'un (1) an.

Article 2 – Dispositions financières

Pour l'année 2026, Dijon métropole prévoit une enveloppe financière globale estimée à **240 000 €**, répartie comme suit :

- **180 000 €** en fonctionnement
- **60 000 €** en investissement

Cette enveloppe est destinée au financement des actions prévues dans le cadre de la présente convention.

Un éventuel report partiel de cette enveloppe sur les exercices suivants pourra être envisagé sous réserve de l'accord de Dijon métropole.

La contribution financière de la Ville de Dijon est exclusivement dédiée au fonctionnement et sera arrêtée à un montant de **9 300 €**.

Article 3 – Modalités de versement

Dijon métropole procède au financement des actions prévues dans le tableau ci-après, pour un montant total de **152 336 € au titre du fonctionnement** et de **40 000 € au titre de l'investissement**, selon les modalités suivantes :

Fonctionnement

- Un premier versement de **80 %**, soit **121 868.80 €**, intervenant à la notification de la présente convention ;
- Le versement du solde de **20 %**, soit **30 467.20 €**, effectué sur présentation par l'Université Bourgogne Europe des bilans techniques et financiers de chaque action.

Investissement

- Un premier versement de **80 %**, soit **32 000 €**, intervenant à la notification de la présente convention ;
- Le versement du solde de **20 %**, soit **8 000 €**, effectué sur présentation par l'Université Bourgogne Europe des bilans techniques et financiers de chaque action.

La contribution financière de la Ville de Dijon est fixée à **9 300 €**.

- Un premier versement **de 80 %**, soit **7 440 €**, intervenant à la notification de la présente convention ;
- Le versement du solde de **20 %**, soit **1 860 €**, effectué sur présentation par l'Université Bourgogne Europe des bilans techniques et financiers de chaque action.

Actions à financer en 2026			Nombre de participants	Montant de la subvention en €	
				Dijon Métropole	Ville de Dijon
65					
GT1 : CADRE DE VIE ET UBE CAMPUS DURABLE ET INCLUSIF	ATHENEUM	Atheneum 2026	12 500	6 500	
	UBE	Campus durable et citoyen	325	12 336	
Total levier 1				18 836	
LEVIER 2 : Intensifier les collaborations sur les filières d'excellence et les grands projets de la métropole					
GT4 : FILIERE SANTE	UFR Santé	Datathon : Marathon de l'innovation.- accompagne l'animation de plusieurs ateliers visant à faire émerger des projets de startups suivies ensuite par le cluster Santenov	150 -200	10 000	
	UFR Santé	GRELL : Groupe de recherche en Epidémiologie des pays de Langue Latine	200	2 000	
GT6 : GASTONOMIE, VIGNE ET VIN	Chaire UNESCO	Soutien aux activités 2024 de la chaire UNESCO – cultures et traditions vitivinicoles	Soutien aux activités	25 000	8 300
GT8 : CULTURE SCIENTIFIQUE, COLLOQUES et CONGRES HORS FILIERES	ICB	ADS : Journées Art & Science : Zone d'Indiscernabilité - Modus Operandi	100	2 000	
	ICB	BDA : Gestion de données - Principes, Technologies et Applications	80 - 120	2 000	
	Pôle Recherche	CDR : Cérémonie de remise des diplômes de doctorat UBE 2026	250	4 500	
	ARTEHIS	RMM7 : Rencontres de musicologie médiévale	55	2 000	
	CREDESPO	Evolution patrimoines	80	2 000	
	ICMUB	GDR M2P : Journées Scientifiques du GDR Métaux et Métalloïdes du Groupe Principal	50 - 60	1 500	
	MSH	Jeux et Enjeux	130	2 000	
	CREDESPO	Mater semper certa est - Acte II – Nouvelles approches autour de la maternité	80	2 000	

	LEDI	FAERE : 13ème congrès annuel de l'Association française des économistes de l'environnement et des ressources naturelles	150	500	
	MCS	MCS : Mission Culture scientifique dont Experimentarium et Nuits Européenne des Chercheurs	5 000	28 000	1 000
	ICB	OPTIQUE BFC : Colloque	650	5 000	
	LEAD	Odyssée Musicale du Cerveau	1 500	4 000	
	CREDESPO	Souveraineté : Définir le siège de la souveraineté : les expressions constitutionnelles de l'origine du pouvoir	50	1 000	
Total levier 2				93 500	9 300
LEVIER 3 : Développer les équipements propices à l'innovation				INVESTISSEMENT	
GT7 : FILIERE NUMERIQUE, ENERGIE ET BATIMENTS DURABLES, BIODIVERSITES	ICB	DIQUBE : Quantique à Dijon et à l'Université Bourgogne Europe – Plateforme ordinateur QASSI		40 000	
Total levier 3				40 000	0 €
Total Fonctionnement - Levier 1 et 2				112 336	9 300
Total Investissement – Levier 3				40 000 €	0 €
TOTAL DES LEVIERS 1,2 et 3				152 336	9 300

L'Université Bourgogne Europe s'engage à transmettre à Dijon métropole et à la Ville de Dijon un bilan des colloques et actions financés, dans un délai de trois mois suivant la fin de chaque action.

Le suivi des actions sera assuré dans le cadre des groupes de travail institués par la convention-cadre. Ces groupes se réuniront selon les modalités prévues, afin d'établir le bilan des actions réalisées et, le cas échéant, de proposer des actions complémentaires pour l'année 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 2.1 du chapitre 3 de la convention-cadre, le comité de pilotage examinera la liste des actions et validera un nouveau projet de convention d'application, en vue de sa délibération à la fin de l'année 2026.

Pour Dijon métropole,

Pour l'Université Bourgogne Europe

François Rebsamen, Président

Vincent Thomas, Président

Pour la Ville de Dijon

Nathalie KOENDERS, Maire